



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

PB

Date de l'annonce publique de la séance:

07.11.2013

Date de la convocation des conseillers :

07.11.2013

point de l'ordre du jour no:

9B

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 15 novembre 2013

Présents : Mutsch, bourgmestre, Huss, Spautz, Tonnar, Hinterscheid, échevins, Maroldt, Hildgen, Zwally, Weidig, Baum, Bofferding, Goetz, Kox, Johanns, conseillers, Espen, secrétaire communal ff.

Absents : Knaff, Codello, Wohlfarth, Hansen, Bernard, conseillers

Le Conseil Communal;

Objet: Office social: Budget rectifié pour l'exercice 2014

Vu la délibération du 30 octobre 2013 de l'Office Social de la Ville d'Esch-sur-Alzette arrêtant le budget rectifié pour l'exercice 2014;
Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;
Vu le règlement organique des bureaux de bienfaisance du 11 décembre 1846;
Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi;

**approuve
à l'unanimité**

le budget rectifié pour l'exercice 2014, à savoir :

en recettes (service ordinaire) à la somme de	3.503.400,00 €
en dépenses (service ordinaire) à la somme de	3.503.400,00 €
en recettes (service extraordinaire) à la somme de	6.000,00€
en dépense (service extraordinaire) à la somme de	6.000,00€

En séance

Date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 22.11.2013

Pour expédition conforme,

Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,